

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 15 octobre 2019 à 19h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Embauche d'un opérateur mécanicien à l'essai pour le service des travaux publics ; **Ce point est RETIRÉ** ;
3. Embauche de deux préposés aux travaux publics, postes temporaires ;
4. Adoption du règlement **#758-07-19** modifiant le règlement #758-07 relatif aux permis et aux certificats d'autorisation, afin de modifier les conditions pour l'émission des permis de lotissement ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

12966-1019

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été livré conformément à la Loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

**Retrait du point 2** : embauche d'un opérateur mécanicien à l'essai pour le service des travaux publics.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **Résolution - Embauche d'un opérateur mécanicien à l'essai pour le service des travaux publics**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour et remis à une séance ultérieure;**

12967-1019

#### **Résolution - Embauche de deux préposés aux travaux publics, postes temporaires**

**ATTENDU** le besoin en personnel du service des travaux publics;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général et du directeur des travaux publics suite à la tenue d'entrevues;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu :

D'**EMBAUCHER** monsieur Éric Vaillancourt à titre de préposé aux travaux publics temporaire à raison de 40 heures/semaine, du 28 octobre 2019 au 17 avril 2020, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont;

D'**EMBAUCHER** monsieur Martin Thibault à titre préposé aux travaux publics temporaire pour le remplacement d'un congé de maladie à raison de 40 heures/semaine, du 4 novembre 2019 au 17 avril 2020, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12968-1019

**Résolution - Adoption du règlement #758-07-19 modifiant le règlement #758-07 relatif aux permis et aux certificats d'autorisation, afin de modifier les conditions pour l'émission des permis de lotissement**

**ATTENDU QUE** des modifications antérieures ont été apportées au règlement de lotissement portant le numéro 759-07 quant aux conditions d'émission d'un permis de lotissement, afin d'ajouter des précisions en ce qui concerne les lots enclavés, pour qu'un permis de lotissement soit émis si le terrain est adjacent à une rue publique ou privée conforme aux exigences du règlement de lotissement;

**ATTENDU QUE** l'on devrait retrouver dans un seul règlement la condition stipulant que pour émettre un permis de lotissement, « le terrain doit être adjacent à une rue publique ou privée »;

**ATTENDU QUE** nous retrouvons cette condition pour l'émission d'un permis de lotissement dans (2) règlements de la Municipalité, soit le règlement de lotissement et le règlement relatif aux permis et aux certificats;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 7 octobre 2019;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ADOPTER** le règlement # 758-07-19 modifiant le règlement #758-07 relatif aux permis et aux certificats d'autorisation afin de modifier les conditions pour l'émission des permis de lotissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Période de questions**

Aucune question n'a été posée étant donné qu'aucun citoyen ne s'est présenté à cette assemblée.

12969-1019

**Levée de l'assemblée**

À 19h02 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(s) Nathalie Rochon  
**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

(s) Jean-François Albert  
**Jean-François Albert**  
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON  
Mairesse